

## **Foire aux questions**

### **Réponses au 7 mai 2020**

De nouvelles questions, de nouvelles réponses (elles sont en vert).

Les questions rassemblées ici sont celles posées dans le chat lors de la réunion de directeur en visioconférence du mardi 5 mai.

Les réponses apportées sont valables en l'état actuel des éléments à notre disposition. Elles seront amenées à évoluer au fil des jours.

#### **Continuité pédagogique :**

Les enseignants doivent-ils faire le suivi pédagogique pour les élèves dont les parents ne souhaitent pas le remettre en classe.	Oui, selon l'organisation mise en place dans l'école. L'instruction est obligatoire, l'école doit fournir les éléments pour qu'un enfant qui ne viendrait pas à l'école puisse profiter d'un service de continuité pédagogique.
Pas de reprise pour les PS-MS avant septembre ? Doit on organiser pour eux une continuité pédagogique ?	Oui  Oui

#### **Santé / Sécurité :**

Pour les enfants qui souhaitent porter un masque mais qui n'en ont pas été dotés par leurs parents ?	Les masques ne sont pas préconisés pour les enfants. Cela concernera les élèves qui présenteront des symptômes à l'école et qu'il conviendra d'isoler en attendant d'être pris en charge par les parents, à condition qu'ils "tolèrent" le masque. Le stock de masques qui sera fourni est à destination des personnels enseignants, AESH, services civiques.
Tant que les masques ne sont pas là, nous ne pouvons pas ouvrir l'école ?	Les masques sont recommandés, et obligatoires notamment lorsque la distanciation ne peut être assurée. Ils ne sont pas stipulés "obligatoires" en permanence dans les textes actuels (" <i>personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.</i> ").
Du gel de nettoyage anti viral sera-t-il livré ?	non prévu par l'Education Nationale pour l'instant. Le savon est de mise. Le gel n'est à utiliser par les élèves qu'à titre exceptionnel et sous la surveillance constante d'un adulte.
Est-il possible de faire une circulation dans le couloir ? Ce n'est pas plus simple de laisser les parents déshabiller les enfants ?	L'école est non accessible aux parents. Il convient de limiter les personnes qui fréquenteront les bâtiments.

Les enseignants qui ne reprennent physiquement la classe avec leurs élèves le 25 doivent ils venir à l'école? Ou restent ils à la maison pour assurer les cours en présentiel ?	Ils assurent un service en fonction des besoins locaux (télétravail, décharge direction, prise en charge groupe, ...)
Pour une élève de CP très diabétique doit on déconseiller le retour à l'école?	C'est le médecin qui donne son avis. L'école n'a pas à se prononcer sur des questions de santé.
Pour les thermomètres sans contact toutes les écoles doivent en avoir ?	
Comment faire pour prendre la température des élèves (thermomètres fournis?)	Un élève qui présenterait des symptômes doit être isolé selon le protocole sanitaire fixé jusqu'à ce qu'ils soit repris en charge par ses parents. L'école n'a pas à prendre sa température.
Les exercices incendie et PPMS prévus initialement sont-ils annulés ?	Pas d'exercices à conduire d'ici à la fin de l'année.
s'il y a canicule doit éviter d'utiliser des ventilateurs.	La seule ventilation mécanique utilisable est une VMC (ventilation mécanique centralisée) qui permet l'évacuation de l'air vicié vers l'extérieur et qui ne brasse pas l'air ambiant. Elle doit être d'ailleurs périodiquement révisée.
Peut-on utiliser régulièrement les escaliers de secours pour des groupes pour qu'ils restent <<étanches >> ?	Autant que possible, utiliser les escaliers habituels, souvent plus ergonomiques. Le plan d'utilisation des locaux doit permettre de partager ces espaces communs. La commission de sécurité a analysé les escaliers de secours comme "escaliers de secours", non comme passage ordinaire.
Coordonnées du médecin de l'Education nationale ?	brigitte.bannerot@ac-strasbourg.fr

### **Questions administratives :**

Rentrée progressive MAIS : Encore une fois des demandes de parents solo ou qui travaillent tous les deux, que leur proposer ?	La règle est fixée par l'institution pour une progressivité. Il n'est pas possible d'accueillir tous les élèves. Il faut donc se tenir à des règles équilibrées. Ils pourront avoir un document pour leur employeur justifiant que leur enfant ne peut être accueilli à l'école.
Si horaires décalés : doit-on faire signer une décharge si les enfants sortent de l'école avant l'heure officielle?	Lors de la réunion à distance du "conseil d'école extraordinaire" telle que préconisée dans le courrier de la rectrice aux maires, il conviendra d'"échanger autour des modalités" particulières qui seront mises en oeuvre. Les parents en seront informés, et ils s'engageront à respecter ces conditions de mise en oeuvre. Rappelons qu'ils ne sont pas obligés d'envoyer leur enfant à l'école.

Pour les horaires, faut-il faire une modification du RI donc faire un Conseil d'école avant pour le faire valider ?	cf plus haut : Conseil d'école extraordinaire à distance.
Concernant les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2020-2021, pouvons-nous recevoir les parents pour les admissions après le 11 mai ?	Tout ce qui ne nécessite pas le présentiel se fait à distance
Si on respecte les gestes barrière et distanciation physique, peut-on faire le conseil d'école en présentiel ?	"un conseil d'école extraordinaire sera réuni à distance" dans le texte de la rectrice
Pas de LSU et de Carnet de Suivi des apprentissages ?	
Certains parents vont nous demander des attestations pour le chômage partiel que faire, y aura-t-il un document type ?	Il sera créé au niveau départemental

### **Organisation des personnels de l'école :**

« Réquisition » des enseignants de maternelle pour l'accueil des enfants d'enseignants : Si les enseignants de maternelle ont des GS et devront être présents pour l'accueil de leurs élèves le 25 mai, les enfants d'enseignants seront répartis dans d'autres groupes ? faudra-t-il revoir l'organisation d'ici là ?	Ce sont les enseignants de PS et MS qui seraient concernés par cet accueil.
Les directeurs sont-ils déchargés ?	dans la mesure du possible, déclinons locales grâce aux enseignants des classes non concernées par la reprise.
Qui prend les élèves des directeurs si déchargés ?	cf plus haut
Les directeurs doivent être dans les écoles à partir du 14 ?	c'est le sens de leur décharge, a priori. Néanmoins, la présence dans les locaux, une fois l'organisation de l'accueil mise en place et fonctionnelle, n'est pas une obligation pour assurer son service, notamment le télétravail.
Le personnel à risque ne peut pas être en présentiel, ni les personnels vivant avec une personne à risque? Donc si le nombre d'enseignant n'est pas suffisant, on ne peut pas ouvrir l'école?	la réponse est dans la question, si aucun enseignant ne peut accueillir les enfants, il ne peut y avoir d'élèves. Comme en temps ordinaire, les remplaçants pourront être sollicités. Le télétravail reste bien sûr d'actualité.
Peut-on utiliser nos ZIL pour les GS ou seront-ils prioritaires pour l'EE ?	l'ordre des priorités est indiqué dans les consignes de reprise : CM2, CP, CE1, GS
Et pour les AVS qui accompagnent les enfants pour des soins, comment fait-on ?	Si les soins peuvent être assurés, il n'y a a priori pas de raison de modifier une organisation antérieure où les règles sanitaires sont respectées.
les M2 qui travaillent sur 2 jours peuvent-ils passer à temps plein ?	Administrativement, ils ne sont dans les écoles qu'à mi-temps et ne relèvent pas des écoles lorsqu'ils sont en situation d'étudiants

	de l'INSPE.
Est ce que les ZIL sont déjà informés de leur remplacement?	En cours d'organisation.
Mes ATSEM sont sollicitées la semaine du 11 pour distribuer les masques à la ville. Du coup pas d'ouverture avant le 18?	Les GS ne seraient accueillis que le 25 mai. Donc pas de soucis.

**Diverses :**

Périscolaire sur le temps de midi : J'ai eu la directrice du péri qui a pour consigne d'ouvrir sur le temps de midi : les enfants restent manger dans les classes même si le péri est ouvert ?	A priori oui, les groupes doivent être étanches. A voir avec le Péri
Si le retour ne se fait que le lundi 25 : la prérentrée se fait elle quand même les 11 et 12 ?	Les enseignants sont réputés être en pré-rentrée les 11 et 12, comme indiqué dans le document de la rectrice. Il est préférable de respecter ces dates afin d'avoir le temps, en cas de difficulté matérielle, de prévoir l'organisation de l'accueil des élèves. Dans les écoles élémentaires ou primaires, les services de tous les enseignants risquent d'être impactés, dans les écoles maternelles, l'ensemble des locaux seront concernés, soit pour l'accueil des GS, soit sur réquisition d'une mairie pour des besoins spécifiques.
Qu'en est-il des enfants de soignants et qui ne sont pas de CM2?	Elèves spécifiques hors du champ de la reprise du déconfinement
Lundi 11 et Mardi 12, quoi qu'il arrive, nous devons être à l'école avec l'ensemble des collègues qui n'ont pas une raison médicale de rester à la maison. qu'en est il des enfants des enseignants, peuvent ils les emmener s'ils ont un problème de garde et qui s'en occupe? (Une collègue m'a déjà demandé un document écrit justifiant l'obligation de venir travailler pour libérer son mari du travail!!)	C'est une situation normale de travail. Les enfants n'ont pas à être présents à l'école vu le contexte sanitaire...
Que fait-on des enfants qui se présenteraient sans en avoir informé l'école ?	Ils ne peuvent être accueillis que s'ils rentrent dans le cadre de ce qui est prévu, et si leur présence est possible dans ce cadre. Les échanges mis en place avec les familles ont notamment pour objectif d'éviter ce cas de figure. En cas de risque connu, informez mairie et IEN.
Qu'en est-il des élèves d'ULIS ? Quand les fait-on rentrer ?	Possible dès le 14 mai, mais sans inclusion dans les autres groupes présents dans l'école.

S'il y moins de 10 élèves par classe, peut-on accepter tous ces groupes-classes à partir du 14 ?	Oui.
Qu'en est-il des enseignants ayant des enfants de - de 16 ans qui ne sont pas concernés par la reprise ?	La règle générale continue de s'appliquer...
Si le 7 mai, s'il est décidé que la reprise aura lieu plus tard, on maintient la date des 11 et 12 mai pour la pré rentrée ?	Les enseignants sont en service, ces jours de prérentrée sont nécessaires indépendamment de la date d'accueil des élèves. Donc, sauf contordre...
Si plus d'enfants que de places... Comment fait-on la sélection ?	choisir de préférence des critères les plus objectifs possibles (comme pour la répartition dans les classes) : ordre alphabétique, dates de naissance, ou autre, si cela ne risque pas d'être remis en cause par des parents par exemple.
Doit-on corriger les cahiers touchés par les enfants ?	que signifie "corriger"...? Cela peut vouloir dire, lu, validé, et annoté par la main de l'élève lui-même, sous la dictée de l'enseignant : "bien", "juste", "9 réponses". Il est ainsi possible de ne pas toucher le cahier. Lire les productions des élèves pour valider est en revanche un incontournable.
Est-ce que l'APC est maintenu?	Les heures d'APC sont annulées jusqu'à la fin de l'année.
Le choix des parents est il définitif ou les parents peuvent ils changer d'avis quant à la mise à l'école de leur enfant?	A priori, choix des parents valide pour le mois de mai. Bien entendu, lorsque c'est possible (par exemple s'il n'y a que peu d'élèves dans un groupe), et si cela ne risque pas de perturber l'organisation en place, l'organisation est révisable.
Donc nous ne pourrions accueillir les GS que le matin si c'est possible pour les parents ?	En cas d'accord avec parents, sur un planning prévu et non discriminatoire.
Et pour le péri scolaire après 16h est-ce-que ce sera aussi dans les classes?	Selon les sites
La religion et l'ELCO sont ils maintenus ?	Non
Alternance des groupes de CM2 : Dans mes CM2 j'ai des enfants de soignants, d'enseignants, de parents qui reprennent le travail...pas d'alternance pour eux ? ils sont en classe tout le temps ?	En classe une partie du temps et accueillis par la collectivité locale le reste du temps.
Pôles d'accueil d'enfants de soignants : Ces pôles resteront-ils ouverts jusqu'en juillet ou les enfants concernés réintègreront-ils leurs écoles au bout d'un moment même s'ils sont en PS MS CE2 CM1 ?	Rectrice : "(dans) cette période de transition allant du 14 au 25 mai... maintenir, au moins dans l'immédiat, les pôles d'accueil pour certaines catégories d'enfants... L'objectif est de ramener progressivement les enfants des personnels soignants vers leurs écoles de secteur pour qu'ils retrouvent leurs camarades et leurs enseignants."